

MEZIERES ARSAUCEUX INFO

Bulletin d'information de la Municipalité et des Associations. N° 91-janvier-février-mars- 2024

Meilleurs Vœux 2024

ÉTAT CIVIL

MARIAGES :

* CZACHOR Nicolas et BRETON Lorène le 04 octobre



NAISSANCES:

* LATOUR Sacha le 15 novembre



DÉCÈS:

SUDRES née GUILLE Éliane le 17 décembre



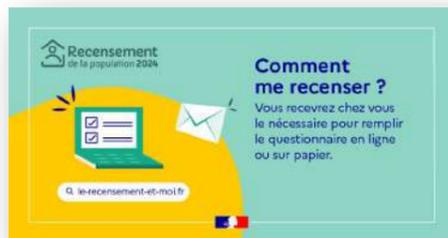
Le recensement de la population, comment ça marche ?

Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 18 janvier 2024 sur le site

www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion figurant sur la notice internet vous seront remis prochainement dans votre boîte aux lettres ou en main propre par l'agent recenseur.

Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.



RECENSEMENT 2024

Mesdames LACROIX Sylvie et LUSURIER Léone effectueront le recensement

entre le 18 janvier et le 17 février 2024.

Merci de leur réserver un bon accueil



Informations municipales

Tri à la source des biodéchets

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets est obligatoire. Il est généralisé et concerne tous les professionnels et tous les particuliers.

Sachez qu'à ce jour, Les biodéchets représentent encore 30% de nos poubelles résiduelles où ils sont mélangés aux autres déchets et ne peuvent donc pas être valorisés. Pourtant ils sont entièrement **biodégradables et compostables**. Ainsi trier à la source les Biodéchets, c'est :

- **Réduire** le bilan carbone en évitant leur combustion en usine d'incinération ;
- **Réduire** le volume et le poids de nos poubelles ;
- **Fournir** à votre jardin des engrais organiques (compost) et ainsi améliorer la qualité agronomique des sols.

En pratique, les biodéchets ou déchets organiques, c'est quoi ?

- **Déchets verts**: tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, broyat de tailles d'arbustes, haies et brindilles ;
- **Déchets alimentaires**: restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

Pour notre commune, l'Agglomération du Pays de Dreux a prévu pour tous les particuliers, la généralisation du **compostage individuel**. Très concrètement le système qui avait été mis en place sur notre commune par le SYROM de la Région de Dreux, à savoir la mise à disposition d'un composteur à chaque foyer, est généralisé.

Beaucoup d'entre vous ont déjà un composteur, **pour les autres vous devrez attendre le 1er janvier 2025**. L'Agglo organisera des réunions d'information et de distribution de composteurs sur les 60 communes partiellement dotées de composteurs actuellement, dont Mézières.

Toutefois, en 2024, il vous sera possible d'obtenir un composteur en participant à des réunions d'information et de distribution qui seront organisées sur les 21 communes aujourd'hui non pourvues, les plus proches étant Charpont, Luray et Sainte-Gemme-Moronval.

Nous vous communiquerons les lieux et dates de ces réunions quand nous en auront connaissance.
Rendez-vous sur le site Internet de la commune : <https://www.mezieres-en-drouais.fr/>



DEMATERIALISATION DES ACTES D'URBANISME- sur E-PERMIS



Dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme

⇒ **A compter du 1er janvier 2024, il vous faudra déposer votre dossier par voie dématérialisée via le site www.e-permis.fr**

Vous pouvez déposer en ligne :

- Une demande de Certificat d'Urbanisme dit d'information (CUa)
- Une demande de Certificat d'Urbanisme dit opérationnel (CUb)
- Une déclaration Préalable (DP)
- Une demande de Permis de Construire (PC)
- Une demande de Permis d'Aménager (PA)
- Une demande de Permis de démolir (PD)
- Une demande d'Autorisation de Travaux (AT)

Tout dépôt dématérialisé ne doit pas faire l'objet d'un second dépôt en papier.

Les dépôts dématérialisés de demandes d'autorisations d'urbanisme sont recevables sur la commune de Mézières-en-Drouais via le site **E-PERMIS**

Le dépôt d'un dossier sous format papier directement en mairie ou par envoi postal demeure possible.

Toutefois, seront traités en priorité les demandes dématérialisées.

Informations municipales

ENTRETIEN DES TROTTOIRS : RIVERAINS, VOUS ÊTES CONCERNÉS

L'entretien des trottoirs doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison, et particulièrement à la chute des feuilles.



Les mauvaises herbes qui poussent le long des murs sont également à enlever par les riverains.

⇒ Le balayage

La commune organise un nettoyage régulier des voies publiques. En complément de ces actions, la propreté des trottoirs incombe aux propriétaires, syndic gestionnaires de copropriétés, locataires, riverains de la voie publique, ainsi que les occupants à titre commercial de l'espace public : étalages divers, terrasses, concessions de toute nature, chantiers... Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison.

Les balayures et les feuilles mortes (surtout à l'automne) ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Les professionnels nettoient l'espace à l'issue de leur activité quotidienne.

Une attention particulière est demandée pour le ramassage des mégots.

Les saletés et déchets collectés lors du balayage doivent être ramassés et évacués selon leur nature ou à défaut avec les ordures ménagères.

⇒ En cas de neige ou de verglas

Vie associative



Club loisirs 3^{ème} âge

Le dimanche 03 décembre a eu lieu notre concours de belote où 104 joueuses et joueurs ont participé à cette rencontre. A noter, 2 membres du club dans le top 5, bravo à eux. Merci aux pâtissières, pâtissiers ainsi qu'aux bénévoles qui ont permis la réussite de cette journée.

2 jours plus tard le 05 avait lieu une séance de sensibilisation à la sécurité routière, 22 personnes étaient présentes et ont surtout apprécié la 2^{ème} partie de la présentation qui était ludique.

Le jeudi 07, tous les habitués de nos jeudis récréatifs étaient là pour déguster une bûche de Noël agrémentée pour ceux qui le souhaitent de bulles, avec modération bien sûr.

Un petit rappel : en 2024, l'assemblée générale le 18 janvier et le concours de belote le 11 février.

Pour le bureau, le secrétaire

Joel HOUSSU

« La sécurité routière, c'est l'affaire de tous »



« La mère Noël est vraiment gentille »



Vie associative

P2M

☎ 06 08 00 64 20 - 06 07 96 97 92

Nous vous souhaitons une année 2024 pleine
de belles surprises et de grandes joies !



Assemblée Générale

Elle aura lieu le **vendredi 22 mars 2024 à 18h** à la salle Louis Pommereau, ouverte à tous ceux qui souhaitent nous rejoindre, émettre leurs idées d'animation, proposer leur candidature au Conseil d'Administration, adhérer. Un verre de l'amitié clôturera l'assemblée !

Animations du 1^{er} trimestre 2024

- visite chez un **tourneur sur bois** : **samedi 10 février**, démonstration, boutique.
Inscription obligatoire des adultes et enfants, visite gratuite.
Départ à 14h du parking bas de la salle Louis Pommereau, covoiturage possible à Tréon (14 kms).
- visite de la **brasserie L'Eurélienne** : **samedi 1^{er} mars**, visite et dégustation.
Inscription obligatoire, entrée 5 € par personne.
Départ à 13h30 du parking bas de la salle Louis Pommereau, covoiturage possible à Sours (51 kms).

Projets d'animations 2024

- conférence « **Arbres 28** » : samedi 8 juin
- opération « **capsules** » suite à notre rencontre avec les directrices des 2 écoles du village : fin juin
- 3^{ème} édition de la **Passée d'Août** : dimanche 1^{er} septembre ouverte aux habitants et leurs amis
- exposition de **collections** : samedi 12 et dimanche 13 octobre
- concours de **photos** thème : « **le village à travers les saisons** » : samedi 12 et dimanche 13 octobre
règlement disponible sur demande

Des précisions vous seront communiquées en temps utile ainsi que d'autres animations.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

« Au coin du livre »



Nous vous souhaitons une très bonne année 2024.
Bonheur et santé pour vous et vos proches.

Nous achetons régulièrement de nouveaux livres.

- ◆ Quelques jeux sont maintenant à la disposition des enfants lorsqu'ils sont présents à la bibliothèque.
(Pas d'emprunt possible)



- ◆ Vous pouvez nous aider en nous faisant part de vos envies de lecture. N'hésitez pas à nous contacter par mail ou téléphone.
- ◆ Il est prévu une boîte à idées, n'hésitez pas à en profiter.

17, rue de la Mairie, - 28500 Mézières-en-Drouais—Tel.02 37 65 95 98—biblimezieres28@gmail.com

Ouverture : mercredi et vendredi de 16h à 18h, samedi de 10h à 12h.